

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1953 18 octobre 2006

SOMMAIRE

A.I. C.A.I. I. 02724		0070
Advance S.A., Luxembourg	bourg), S.à r.l., Gasperich	93734 93711
ALS Holdings (International), S.à r.l., Luxem-	Inel S.A., Installations Electriques Investissimo S.A., Luxembourg	9370
bourg	J.P. Morgan Partners Latin America Luxembourg	73703
bourg 93705	I, S.à r.l., Luxembourg	93716
Als Holdings (US), S.à r.l., Luxembourg	J.P. Morgan Partners Latin America Luxembourg	73710
Als Holdings (US), S.à r.l., Luxembourg 93707	II, S.à r.l., Luxembourg	93717
Anphiko, S.à r.l., Capellen	J.P. Morgan Partners (AOF) Luxembourg, S.à r.l.,	73717
Cafor Holding S.A., Luxembourg	Luxembourg	93719
CEODEUX Extinguisher Valves Technology S.A.,	Julius Baer (Luxembourg) S.A., Luxemburg	93722
Lintgen 93719	Kernel Assets Division S.A., Luxembourg	93698
Ceratizit S.A., Mamer	Lado S.A., Luxembourg	93739
Chiyoda Properties, S.à r.l., Luxembourg 93700	Liko Luxembourg International, S.à r.l., Luxem-	73737
Compagnie de Gestion S.A., Luxembourg 93722	bourg	93711
Concordia Investments S.A., Luxembourg 93724	Liko Luxembourg International, S.à r.l., Luxem-	73711
DBA Lux Holding, S.à r.l., Luxembourg 93714	bourg	93713
DBA Lux Holding, S.à r.l., Luxembourg 93716	Luxumbrella, Sicav, Luxembourg	93711
Delta Farma S.A	M & N Participation Group S.A., Luxembourg	93717
Delta Farma S.A	Marinopoulos Holding, S.à r.l., Luxembourg	93707
Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A 93730	Miurafingest Holding S.A., Luxembourg	93724
EECF Beta Manager, S.à r.l., Luxembourg 93732	Novator Credit Luxembourg, S.à r.l., Luxem-	/3/2-
EECF Beta Manager, S.à r.l., Luxembourg 93734	bourg	93722
Eikon Mezzanine Invest VI Holding S.A., Luxem-	OCI Cement Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.	93703
bourg	Robolux SCI, Roodt-sur-Syre	93717
Eikon Mezzanine Invest VI Holding S.A., Luxem-	Sarasin Multi Label Sicav, Luxemburg	93728
bourg	Sixty Wall Street Luxembourg, S.à r.l., Luxem-	73720
Eureka International S.A., Luxembourg 93725	bourg	93716
Eureka International S.A., Luxembourg 93725	Sorel Pocket, S.à r.l., Luxembourg	93726
European Enterprises Consulting S.A., Junglinster. 93732	Stefer, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	93720
Finline Invest S.A., Luxembourg	Stena (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	93724
Fragonard Investment, S.à r.l., Luxembourg 93701	Strategic Fund, Sicav, Luxembourg	93726
Fragonard Investment, S.à r.l., Luxembourg 93701	Strategic Fund, Sicav, Luxembourg	93727
G.O. II - Luxembourg Alfamar, S.à r.l., Luxem-	Strategic Fund, Sicav, Luxembourg	93727
bourg	Tous Travaux Lux, S.à r.l., Dudelange	93720
Gadeves S.A., Luxembourg	Treno Finanz, S.à r.l., Luxembourg	93728
Gartla Sicav, Luxembourg	Usiminas International, S.à r.l., Luxembourg	93713
Gartla Sicav, Luxembourg	Vauban Properties S.A., Luxembourg	93708
Generalcorp, Sicav, Luxembourg	Vauban Properties S.A., Luxembourg	93708
Generalpart, Sicav, Luxembourg	WestLB Mellon Longitude Fund, Sicav, Hespe-	,5,00
Henderson Global Property Companies (Luxem-	range	93710
renderson Clobar Property Companies (Editem-	Turisc	/5/10



KERNEL ASSETS DIVISION S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 97.452.

DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the sixteenth of June.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The public limited company (société anonyme) KERNEL HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg section B number 109.173, having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed ne varietur by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting in its capacity, declared and requested the notary to act:

- I.- That the public limited company (société anonyme) KERNEL ASSETS DIVISION S.A., R.C.S. Luxembourg section B number 97.452, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, was incorporated by deed of the undersigned notary on December 2, 2003, published in the Mémorial C number 64 of January 16, 2004, and whose articles of incorporation have been modified by deeds of Maître Léon Thomas called Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on August 5, 2005, published in the Mémorial C number 28 of January 5, 2006, and on October 25, 2005, published in the Mémorial C number 349 of February 16, 2006.
- II.- That the capital of the company KERNEL ASSETS DIVISION S.A., pre-named, presently amounts to one hundred and ninety-six thousand Euro (EUR 196,000.-), represented by one hundred and ninety-six (196) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.
- III.- That it derives from the share register that the appearing party is the holder of all the shares of the pre-named company KERNEL ASSETS DIVISION S.A.
- IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company KERNEL ASSETS DIVISION S.A. which has discontinued all activities.
 - V.- That the appearing party declares that it has taken over all assets and all liabilities of the said company.
- VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.
- VII.- That the liquidation of the company KERNEL ASSETS DIVISION S.A. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.
- VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent directors and statutory auditor of the dissolved company for the performance of their assignment.
 - IX.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.
- X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le seize juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme KERNEL HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg section B numéro 109.173, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme KERNEL ASSETS DIVISION S.A., R.C.S. Luxembourg section B numéro 97.452, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 64 du 16 janvier 2004, et dont les



statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 5 août 2005, publié au Mémorial C numéro 28 du 5 janvier 2006 et en date du 25 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 349 du 16 janvier 2006.

- II.- Que le capital social de la société anonyme KERNEL ASSETS DIVISION S.A., prédésignée, s'élève actuellement à cent quatre-vingt-seize mille euros (EUR 196.000,-), représenté par cent quatre-vingt-seize (196) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.
- III.- Que selon le registre des actionnaires, la comparante est l'actionnaire unique de la prédite société KERNEL ASSETS DIVISION S.A.
- IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société KERNEL ASSETS DIVISION S.A., qui a interrompu ses activités.
 - V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.
- VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.
- VII.- Que la liquidation de la société KERNEL ASSETS DIVISION S.A. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.
- VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.
 - IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.
- X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société en raison des présentes sont évalués à la somme de sept cent cinquante euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 juin 2006, vol. 537, fol. 8, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(088789.3/231/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

DELTA FARMA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 89.562.

Le soussigné, ProfiLine LUXEMBOURG S.A., administrateur de la société DELTA FARMA S.A., donne sa démission prenant effet le mardi 22 août 2006.

Pour la société ProfiLine LUXEMBOURG S.A.

C.J. Vrolyks

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07110. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089503.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

DELTA FARMA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 89.562.

Le soussigné, IDEA DESK LUXEMBOURG S.A., administrateur de la société DELTA FARMA S.A., donne sa démission prenant effet le mardi 22 août 2006.

Pour la société IDEA DESK LUXEMBOURG S.A.

C.J. Vrolyks

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07107. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089502.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.



CHIYODA PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri. R. C. Luxembourg B 90.947.

DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh of June.

Before Me lean Seckler, notary residing at lunglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

Me Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, acting in her capacity as attorney-in-fact of the company LLGP HOLDINGS LLC, with registered office at 19801 Delaware, Wilmington, 1209 Orange Street, Corporation Trust Center (United States of America),

by virtue of a proxy given under private seal, the said proxy signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities, who declared and requested the notary to state that:

- 1.- the Company CHIYODA PROPERTIES, S.à r.l., a Luxembourg limited liability company, with registered office in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 90.947 hereinafter referred to as the «Company», was incorporated by deed of the undersigned notary on the 9th of January 2003, published in the Mémorial C number 235 of the 5th of March 2003;
- 2.- the corporate capital of the Company is fixed at fourteen thousand US Dollars (14,000.- USD), represented by one hundred (100) parts of one hundred forty US Dollars (140.- USD) each;
 - 3.- the company LLGP HOLDINGS LLC, prenamed, is the sole owner of all the shares of the Company;
- 4.- the company LLGP HOLDINGS LLC, prenamed, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect;
- 5.- the company LLGP HOLDINGS LLC, prenamed, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;
- 6.- the company LLGP HOLDINGS LLC, prenamed, in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved company;
- 7.- the company LLGP HOLDINGS LLC, prenamed, declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to section 6;
- 8.- the company LLGP HOLDINGS LLC, prenamed, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;
 - 9.- discharge is given to the managers and the auditor of the Company;
- 10.- the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euro.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing mandatory and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Maître Sabine Hinz, avocate, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société LLGP HOLDINGS LLC, avec siège social à 19801 Delaware, Wilmington, 1209 Orange Street, Corporation Trust Center (Etats-Unis d'Amérique),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement, qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

- 1.- la Société CHIYODA PROPERTIES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 90.947, ci-après nommée la «Société», a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 235 du 5 mars 2003;
- 2.- le capital social de la Société est fixé à quatorze mille dollars US (14.000,- USD), représenté par cent (100) parts sociales de cent quarante dollars US (140,- USD) chacune;
 - 3.- la société LLGP HOLDINGS LLC, prédésignée, est seule propriétaire de toutes les actions de la Société;



- 4.- la société LLGP HOLDINGS LLC, prédésignée, agissant comme associée unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires, modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- 5.- la société LLGP HOLDINGS LLC, prédésignée, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;
- 6.- la société LGP HOLDINGS LLC, prédésignée, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute:
- 7.- la société LLGP HOLDINGS LLC, prédésignée, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6;
- 8.- la société LLGP HOLDINGS LLC, prédésignée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts ou de tous autrès titres seront annulés;
 - 9.- décharge est donnée aux gérants et au commissaire aux comptes de la Société;
- 10.- les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Constatation

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Hinz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 juillet 2006, vol. 537, fol. 20, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

(088793.3/231/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

FRAGONARD INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 111.504.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue à Luxembourg, le 10 août 2006

Il résulte des décisions de l'assemblée générale de la Société du 10 août 2006:

- que l'assemblée a accepté la démission de Ms Marlène Metgé de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société, avec effet au 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2006.

Signature.

J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05314. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089631.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

FRAGONARD INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 111.504.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05315, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FRAGONARD INVESTMENT, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

(089629.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.



GADEVES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 67.952.

DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth of June.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

Mr Bengt-Äke Sevedag, civil engineer, residing at S-23634 Hollviken (Sweden), 5, Kampevagen,

here represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed ne varietur by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting through the proxy-holder, declared and requested the notary to act:

- I.- That the company (société anonyme) GADEVES S.A., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 67.952, was incorporated by deed of the undersigned notary on the 23rd of December 1998, published in the Mémorial C number 199 of the 24th of March 1999, and that its articles of association have been amended under private seal on November 22, 2001, published in the Mémorial C number 499 of March 29, 2002.
- II.- That the capital of the company GADEVES S.A., pre-named, presently amounts to thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by one hundred twenty-five (125) shares with a par value of two hundred forty-eight Euro (EUR 248.-) each.
- III.- That it derives from the share register of the company that the appearing party is the holder of all the shares of the pre-named company GADEVES S.A.
- IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company GADEVES S.A. which has discontinued all activities.
 - V.- That the appearing party declares that he has taken over all assets and all liabilities of the said company.
- VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.
- VII.- That the liquidation of the company GADEVES S.A. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.
- VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent board of directors and statutory auditor of the dissolved company for the performance of their assignment.
 - IX.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.
- X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Bengt-Äke Sevedag, ingénieur civil, demeurant à S-23634 Hollviken (Suède), 5, Kampevagen,

représenté par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme GADEVES S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 67.952, a été constituée suivant acte reçu par le notaire ins-



trumentant en date du 23 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 199 du 24 mars 1999, et que les statuts ont été modifiés sous seing privé en date du 22 novembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 499 du 29 mars 2002.

- II.- Que le capital social de la société anonyme GADEVES S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (EUR 248,-) chacune.
- III.- Que selon le registre des actionnaires de la société le comparant est l'actionnaire unique de la prédite société GADEVES S.A.
 - IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société GADEVES S.A., qui a interrompu ses activités.
 - V.- Que le comparant déclare qu'il a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.
- VI.- Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu au comparant et qu'il assure le paiement de toutes les dettes de la société, même inconnues à l'instant.
- VII.- Que la liquidation de la société GADEVES S.A. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.
- VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.
 - IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.
- X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 juillet 2006, vol. 537, fol. 24, case 10. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(088797.3/231/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

OCI CEMENT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 110.097.

Extrait des décisions de l'associé unique datées du 29 juin 2006

L'associé unique:

OCI CEMENT INTERNATIONAL BV, 3105, Strawinskylaan, NL-1077 ZX Amsterdam,

- a décidé:
- d'accepté la démission de Monsieur Peter Bun, de ses fonctions de Gérant B, avec effet au 29 juin 2006;
- de nommer UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n° 64.474, avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, aux fonctions de Gérant B, pour une durée illimitée, avec effet au 29 juin 2006.

Le Conseil de Gérance se compose désormais comme suit:

- M. Kevin Struve, Gérant A;
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Gérant B.

La société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par les signatures conjointes du Gérant de Catégorie A et du Gérant de Catégorie B.

Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour OCI CEMENT LUXEMBOURG, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Ch. Agata / G. Birchen

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03334. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089671.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.



ALS HOLDINGS (INTERNATIONAL), Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 117.080.

In the year two thousand and six, on the sixth day of July.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PRECO III (UK) LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 9 Devonshire Square, London, EC2M 4HP, United Kingdom,

here represented by Stéphane Ebel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (hereinafter the «Sole Shareholder») of ALS HOLDINGS (INTERNATIONAL) (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under number B 117.080, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary on May 26th, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, representing the whole corporate capital, require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of seventy-one thousand three hundred Swiss Francs (CHF 71,300.-), so as to raise it from its present amount of twenty thousand Swiss Francs (CHF 20,000.-) up to ninety-one thousand three hundred Swiss Francs (CHF 91,300.-) by the issue of seven hundred and thirteen (713) shares having a par value of one hundred Swiss Francs (CHF 100.-) each.

The new shares have been subscribed by PRECO III (UK) LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, and entirely paid up by a contribution in cash for a total amount of seventy-one thousand three hundred Swiss Francs (CHF 71,300.-).

The total contribution of seventy-one thousand three hundred Swiss Francs (CHF 71,300.-) will be allocated to the share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, article 5, paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

«**Art. 5.1.** The Company's share capital is fixed at CHF 91,300.- (ninety-one thousand three hundred Swiss Francs), represented by 913 (nine hundred and thirteen) shares with a nominal value of CHF 100.- (one hundred Swiss Francs) each.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form, whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed, are assessed to two thousand Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le six juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

PRECO III (UK) LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership constitué sous le droit du Royaume-Uni, ayant son siège social au 9 Devonshire Square, London, EC2M 4HP, Royaume-Uni,

ici représenté par Stéphane Ebel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associée unique (ci-après l'«Associé Unique») de ALS HOLDINGS (INTERNATIONAL) (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 117.080, constituée selon acte notarié par-devant le notaire soussigné en date du 26 mai 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:



Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante et onze mille trois cents francs suisses (CHF 71.300), afin de le porter de son montant actuel de vingt mille francs suisses (CHF 20.000) jusqu'à quatre-vingt-onze mille trois cents francs suisses (CHF 91.300) par l'émission de sept cent treize (713) parts sociales d'une valeur nominale de cent francs suisses (CHF 100) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par PRECO III (UK) LIMITED PARTNERSHIP, prénommé, et entièrement libérées par un apport en numéraire pour un montant total de soixante et onze mille trois cents francs suisses (CHF 71.300).

La souscription totale de soixante et onze mille trois cents francs suisses (CHF 71.300) sera allouée au capital social. Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5, paragraphe 1^{er} des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

«Art. 5.1. Le capital social de la Société est fixé à la somme de quatre-vingt-onze mille trois cents francs suisses (CHF 91.300), représenté par neuf cent treize (913) parts sociales ayant une valeur nominale de cent francs suisses (CHF 100) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Ebel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, vol. 154S, fol. 51, case 8. – Reçu 454,57 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2006.

J. Elvinger.

(091366.3/211/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

ALS HOLDINGS (INTERNATIONAL), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 117.080.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43363 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

J. Elvinger.

(091367.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

INVESTISSIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 100.068.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue extraordinairement en date du 29 juin 2006 au siège social de la société que:

UNITED CAPITAL CONTROLLERS établie au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommée Commissaire aux Comptes jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2009 en remplacement de MM ADVISORS, S.à r.l. démissionnaire avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05407. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089167.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.



ALS HOLDINGS (US), Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 117.088.

In the year two thousand and six, on the sixth day of July.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PRECO ACCOUNT PARTNERSHIP III, LP, a limited partnership incorporated under the laws of the State of Delaware, USA, having its registered office at c/o Prudential Real Estate Investors, 8 Campus Drive, Parsippany, New Jersey 07054, USA,

here represented by Stéphane Ebel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (hereinafter the «Sole Shareholder») of ALS HOLDINGS (US) (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under number B 117.088, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary on May 26th, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, representing the whole corporate capital, require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one hundred twenty-eight thousand seven hundred Swiss Francs (CHF 128,700.-), so as to raise it from its present amount of twenty thousand Swiss Francs (CHF 20,000.-) up to one hundred forty-eight thousand seven hundred Swiss Francs (CHF 148,700.-) by the issue of thousand two hundred eighty-seven (1,287) shares having a par value of one hundred Swiss Francs (CHF 100.-) each.

The new shares have been subscribed by PRECO ACCOUNT PARTNERSHIP III, LP, prenamed, and entirely paid up by a contribution in cash for a total amount of one hundred twenty-eight thousand seven hundred Swiss Francs (CHF 128,700.-).

The total contribution of one hundred twenty-eight thousand seven hundred Swiss Francs (CHF 128,700.-) will be allocated to the share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, article 5, paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

«**Art. 5.1.** The Company's share capital is fixed at CHF 148,700.- (one hundred forty-eight thousand seven hundred Swiss Francs), represented by 1,487 (one thousand four hundred eighty-seven) shares with a nominal value of CHF 100.- (one hundred Swiss Francs) each.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form, whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed, are assessed to three thousand Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le six juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PRECO ACCOUNT PARTNERSHIP III, LP, un limited partnership constitué sous le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social à c/o Prudential Real Estate Investors, 8 Campus Drive, Parsippany, New Jersey 07054, Etats-Unis,

ici représenté par Stéphane Ebel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associée unique (ci-après l'«Associé Unique») de ALS HOLDINGS (US) (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,



sous le numéro B 117.088, constituée selon acte notarié par-devant le notaire soussigné en date du 26 mai 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent vingt-huit mille sept cents francs suisses (CHF 128.700), afin de le porter de son montant actuel de vingt mille francs suisses (CHF 20.000) jusqu'à cent quarante-huit mille sept cents francs suisses (CHF 148.700) par l'émission de mille deux cent quatre-vingt-sept (1.287) parts sociales d'une valeur nominale de cent francs suisses (CHF 100) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par PRECO ACCOUNT PARTNERSHIP III, LP, prénommé, et entièrement libérées par un apport en numéraire pour un montant total de cent vingt-huit mille sept cents francs suisses (CHF 128.700).

La souscription totale de cent vingt-huit mille sept cents francs suisses (CHF 128.700) sera allouée au capital social. Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5, paragraphe 1er des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

«**Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent quarante-huit mille sept cents francs suisses (CHF 148.700), représenté par mille quatre cent quatre-vingt-sept (1.487) parts sociales ayant une valeur nominale de cent francs suisses (CHF 100) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Ebel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, vol. 154S, fol. 51, case 7. – Reçu 820,53 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006. (091368.3/211/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

J. Elvinger.

ALS HOLDINGS (US), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 117.088.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43362 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

J. Elvinger.

(091369.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

MARINOPOULOS HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 254.395.700,-.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 94.279.

Suite à un changement d'adresse, voici les nouvelles coordonnées du gérant M. David Harvey:

- Monsieur David Harvey, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ch. Gammal

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06933. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089302.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.



VAUBAN PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 47.719.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue extraordinairement en date du 30 juin 2006 au siège social de la société que:

1) UNITED CAPITAL CONTROLLERS, société anonyme, établie à L-2449 Luxembourg; 11, boulevard Royal est nommée commissaire aux comptes de la société en remplacement de MM ADVISORS, S.à r.l. avec effet à ce jour.

Le mandat de UNITED CAPITAL CONTROLLERS expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05362. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089166.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

VAUBAN PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.719.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05403, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(089164.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

EIKON MEZZANINE INVEST VI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 114.466.

L'an deux mille six, le seize mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EIKON MEZZANINE INVEST VI HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B numéro 114.466, constituée suivant acte reçu par-devant le notaire soussigné le 30 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 940 du 12 mai 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.
- II.- Il appert de la liste de présence que les 6.200 (six mille deux cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 419.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- à EUR 450.000,-, par l'émission de 83.800 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 5,- chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.
 - 2.- Souscription des actions nouvelles et paiement en cash.
 - 3.- Fixation du capital autorisé de la société à EUR 4.500.000,-.
- 4.- Autorisation à donner au Conseil d'administration de la société pour émettre un emprunt obligataire à concurrence de EUR 4.500.000,-.
 - 5.- Modification afférente des Articles des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:



Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 419.000,- (quatre cent dix-neuf mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 450.000,- (quatre cent cinquante mille euros), par l'émission de 83.800 (quatre-vingt-trois mille huit cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 5,- (cinq euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 83.800 (quatre-vingt-trois mille huit cents) actions nouvelles l'actionnaire majoritaire.

la société EIKON MEZZANINE L.P., ayant son siège social à Alexander house, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey GY23ZD, Channel Islands.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite est intervenu le souscripteur prénommé, représenté par Monsieur Hubert Janssen, prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant.

Lequel a déclaré souscrire aux 83.800 (quatre-vingt-trois mille huit cents) actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 419.000, (quatre cent dix-neuf mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'instaurer un capital autorisé et d'en fixer le montant à EUR 4.500.000,- (quatre millions cinq cent mille euros).

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner l'autorisation au Conseil d'administration de la société d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de EUR 4.500.000,- (quatre millions cinq cent mille euros), aux conditions à déterminer par le dit Conseil.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les statuts comme suit:

Version anglaise:

Art. 5. Corporate Capital

The subscribed corporate capital is set at EUR 450,000.- (four hundred fifty thousand Euro), divided into 90,000 (ninety thousand) shares with a par value of EUR 5.- (five Euro) each.

Art. 6. Modification of Corporate Capital

- 6.1. The authorized capital is set at EUR 4,500,000.- (four million five hundred thousand Euro), divided into 900,000 (nine hundred thousand) shares with a par value of EUR 5.- (five Euro) each.
- 6.2. The authorized and the subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.
- 6.3. Furthermore the Board of Directors is authorized, during a period of five years ending on the 16th of May 2011, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. This increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims, by the issue and conversion of bonds, or in any other way to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions an receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.
- 6.4. Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.
 - 6.5. The Corporation can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

Version française:

Art. 5. Capital social

Le capital social souscrit est fixé à EUR 450.000,- (quatre cent cinquante mille euros), divisé en 90.000 (quatre-vingt-dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 5,- (cinq euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social

- 6.1. Le capital autorisé est fixé à EUR 4.500.000,- (quatre millions cinq cent mille euros), qui sera divisé en 900.000 (neuf cent mille) actions de EUR 5,- (cinq euros) chacune.
- 6.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.
- 6.3. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le 16 mai 2011, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances, par émission et conversion d'emprunts obligataires, ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécia-



lement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

- 6.4. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.
 - 6.5. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, vol. 28CS, fol. 60, case 4. – Reçu 4.190 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

J. Elvinger.

(091374.3/211/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

EIKON MEZZANINE INVEST VI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 114.466.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42729 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

J. Elvinger.

(091375.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

WestLB MELLON LONGITUDE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable, (anc. WestAM LONGITUDE FUND).

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich. R. C. Luxembourg B 82.648.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration datée du 3 mai 2006

«Le Conseil d'administration («le Conseil») de la Société prend connaissance de la démission de M. Norbert Lersch de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 3 mai 2006.

Le Conseil décide de nommer en remplacement, avec effet au 3 mai 2006, M. Christophe Preney, 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au poste d'administrateur de la Société pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.»

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05184. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089231.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

ANPHIKO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8325 Capellen, 100, rue de la Gare. R. C. Luxembourg B 114.044.

L'associée représentant la totalité du capital souscrit, Madame Andrée Molitor, demeurant 100, rue de la Gare à L-8325 Capellen, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Est nommé gérant chargé de la gestion journalière pour une durée indéterminée, M. Koenraad Van der Borght, administrateur de sociétés, résidant 100, rue de la Gare à L-8325 Capellen.
- 2. Dorénavant, la société est engagée par la signature exclusive ou cosignature obligatoire de M. Van der Borght, précité.

Capellen, le 5 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10482. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089419.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.



LUXUMBRELLA, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 50.794.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires («l'Assemblée») tenue dans les locaux de la société le jeudi 3 août 2006 à 11.00 heures

Cinquième résolution

«L'Assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Messieurs Georg Lasch, Craig Fedderson, Luc Leclere et Sébastien Lecaudey pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2007.»

Sixième résolution

«L'Assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2007.»

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05185. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089241.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

INEL S.A., INSTALLATIONS ELECTRIQUES, Aktiengesellschaft.

H. R. Luxemburg B 29.869.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaft vom 8. Mai 2006

5. Entschluss

Die Mandate der Verwaltungsratmitglieder und des Kommissars sind mit Abschluss dieser Hauptversammlung beendet

Auf Vorschlag des Verwaltungsrates wählt die Hauptversammlung für die Dauer von 3 Jahren, bis zur Ordentlichen Hauptversammlung der INEL S.A. im Mai 2009, zu Verwaltungsratmitgliedern die Herren:

Nicolas Pretemer, L-8279 Holzem, rue du Moulin, 24;

Robert Reuter, L-5333 Moutfort, rue de Pleitrange, 18;

Jeannot Tholl, L-8295 Keispelt, rue de Kehlen, 82;

Hendrik Van Den Bulcke, L-4353 Esch-sur-Alzette, rue Jean Wolter,14;

und zum Kommissar den Herrn:

Nicolas Arend, L-7526 Mersch, Beschmontsbongert, 1.

Luxemburg, den 8. Mai 2006.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT02851. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089318.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

LIKO LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: GBP 10,000.

Registered office: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 82.639.

In the year two thousand six, on the twenty-seventh day of July.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

MOBILE STORAGE UK FINANCE LIMITED PARTNERSHIP (registered in England and Wales with partnership number LP7829), having its registered office at Collins House, 32-38 Station Road, Gerrards Cross, Buckinghamshire SL9 3EL (United Kingdom) (the «Sole Shareholder»),

hereby represented by Mr Patrick Geortay, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in La Canada, California (USA), on 27 July 2006.

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of LIKO LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg, (i) with registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, (ii) incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, on 13 June 2001, published in the Mémorial C, n° 1216, on 21 December 2001, (iii) entered into the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 82.639, (iv) the corporate capital of which is set at ten thousand British Pounds (GBP 10,000)



represented by one hundred and sixty (160) shares with an nominal value of sixty-two British Pounds and fifty pence (GBP 62.50) each (the «Company»).

The Shareholder, represented as above-mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To amend article 12 of the Company's articles of incorporation with two new paragraphs as follows:

«One or more managers may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or via any similar means of communication enabling several persons participating to communicate with each other simultaneously. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.»

«In case of urgency, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.»

2. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 12 of the Company's articles of incorporation with two new paragraphs which shall be inserted at the end of the current article 12 and shall read as follows:

«One or more managers may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or via any similar means of communication enabling several persons participating to communicate with each other simultaneously. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.»

«In case of urgency, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-septième jour de juillet.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

MOBILE STORAGE UK FINANCE LIMITED PARTNERSHIP (inscrite en Grande-Bretagne et au Pays de Galles avec n° du partnership LP7829) et avec siège social à Collins House, 32-38 Station Road, Gerrards Cros, Buckinghamshire SL9 3EL (Royaume-Uni) (l'«Associé Unique»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Patrick Geortay, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à La Canada, Californie (USA), le 27 juillet 2006.

Ladite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La société comparante, agissant en sa qualité d'associée unique de LIKO LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, (i) ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, (ii) constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, le 13 juin 2001, publié au Mémorial C, n° 1216, du 21 décembre 2001, (iii) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, numéro 82.639, (iv) dont le capital social est fixé à dix mille livres sterling (GBP 10.000), représenté par cent-soixante (160) parts sociales d'une valeur nominale de soixante-deux livres sterling et cinquante pence (GBP 62,50) chacune (la «Société»).

L'Associé Unique, représenté tel que précédemment mentionné, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modifier l'article 12 des statuts de la Société avec deux nouveaux alinéas comme suit:

«Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.»

«En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs gérants.»

2. Divers.

demande au notaire instrumentant soussigné de documenter la résolution suivante:



Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 12 des statuts de la Société avec deux nouveaux alinéas à insérer à la fin de l'actuel article 12, dont la lecture sera comme suit:

«Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.»

«En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs gérants.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Geortay, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 1er août 2006, vol. 29CS, fol. 16, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2006.

G Lecuit

(091613.2/220/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

LIKO LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: GBP 10.000.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl. R. C. Luxembourg B 82.639.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2006.

G. Lecuit.

(091615.3/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

USIMINAS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 2.370.000,-.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 112.737.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 juin 2006

- La société ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, B. P. 780, L-2017 Luxembourg, réviseurs d'entreprises, est nommée comme Commissaire aux Comptes de la société émargée pour une période de trois ans.

Son mandat débutera sur les comptes clôturant au 31 décembre 2006 et viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour USIMINAS INTERNATIONAL, S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02694. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089411.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

FINLINE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 70.667.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07177, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

Signature.

(090430.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.



CERATIZIT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-8201 Mamer, route de Holzem. H. R. Luxemburg B 4.610.

_

Änderung des Namens und des Sitzes des Rechnungskommissars

Ich bestätige in meiner Eigenschaft als corporate secretary der CERATIZIT S.A., dass deren Rechnungskommissar identitätswahrend Namen und Sitz geändert hat.

Seine Firma lautet nun: DELOITTE S.A.

Sein Sitz ist nun: 560, rue de Neudorf, 2220 Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg.

Luxemburg, den 1. Juli 2006.

Dr. G. Kerckhoff.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05367. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089488.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

DBA LUX HOLDING, Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 12.500.

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 111.180.

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth of lune.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SLB BRANDS HOLDING, LTD., a company subject to the laws of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 Delaware.

Being here represented by Mr Régis Galiotto, jurist, with professional address at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Which, after having stated that it is currently the sole shareholder (the «Sole Shareholder») of the Company and holds all the 500 shares representing the entire share capital of the Company, requested the undersigned notary to enact the following resolutions which it hereby takes in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended:

Decisions

1. First decision

The Sole Shareholder decides to approve the resignation and the removal of Mr James Douglas Allen and of Mr Philip Dougall from their mandate of Managers of the Company with effect on June 1st, 2006.

2. Second decision

The Sole Shareholder decides to appoint, with effect on June 1st, 2006, the following persons as Class A Managers for an unlimited duration:

- Mr Gerard Woelcke, born in Winnipeg, Canada on February 2, 1962,

with professional address at Sun Capital Partners, Inc. 5200 Town Center Circle, Suite 470, Boca Raton, FL 33486 United States of America.

- Mr R. Lynn Skillen, born in Pratt, Kansas, USA on December 29, 1955,

with professional address at at Sun Capital Partners, Inc. 5200 Town Center Circle, Suite 470, Boca Raton, FL 33486 United States of America.

3. Third decision

The Sole Shareholder decides to close the current book year, which started January 1st, 2006 on June 30th, 2006.

4. Fourth decision

The Sole Shareholder decides to fix the opening date of the financial year on the 1st of July of each year and the closing date on the 30th of June of the next year.

5. Fifth decision

As a consequence of the foregoing decisions, the Sole Shareholder decides to amend the article 21 of the Articles of Association as follows:

«Art. 21. The Company's financial year begins on the 1st of July of each year and closes on the 30th of June of the next year.»

6. Sixth decision

The Sole Shareholder decides to appoint PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, as Independent auditor («réviseur d'entreprises») for an one year renewable period which expires at the date of the decisions of the sole shareholder, or in the case of several shareholders on the date of the annual general meeting of the shareholders.



This appointment takes effect today, and it is decided that PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. will review, the annual accounts of the accounting period opened the 1st of January 2006 and closing the 30th of June 2006.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,500.- EUR.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request, of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

SLB BRANDS HOLDING LTD., une société soumise au droit de Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 Delaware,

représentée par M. Régis Galiotto, juriste, avec pour adresse professionnelle Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle, après avoir déclaré être la seule associée (l'«Associé Unique») de la Société et détenir toutes les 500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes qu'elle prend conformément à l'article 200-2 de la loi consolidée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée:

Décisions

Première décision

L'Associé Unique décide d'accepter la démission et le remplacement de Messieurs James Douglas Allen et Philip Dougall comme gérants de la société avec effet au 1^{er} juin 2006.

Deuxième décision

L'Associé Unique décide de nommer, avec effet au 1^{er} juin 2006, les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie A pour une durée illimitée:

- Monsieur Gérard Woelcke, né à Winnipeg, Canada on February 2, 1962,

avec comme adresse professionnelle Sun Capital Partners, Inc. 5200 Town Center Circle, Suite 470, Boca Raton, FL 33486 Etats-Unis.

- Monsieur R. Lynn Skillen, né à Pratt, Kansas, USA on December 29, 1955,

avec comme adresse professionnelle at Sun Capital Partners, Inc. 5200 Town Center Circle, Suite 470, Boca Raton, FL 33486 Etats-Unis.

Troisième décision

L'Associé Unique décide de clore par anticipation, à la date du 30 juin 2006, l'exercice en cours, ouvert le 1^{er} janvier, lequel aura ainsi une durée exceptionnelle de six mois.

Quatrième décision

L'Associé Unique décide de fixer les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social au 1^{er} juillet de chaque année et au 30 juin de l'année suivante.

Cinquième décision

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 21 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«Art. 21. L'exercice social commence le 1er juillet de chaque année et se termine le 30 juin de l'année suivante.»

Sixième décision

L'Associé Unique décide de nommer la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises pour une durée d'un an renouvelable expirant à l'issue des décisions de l'Associé Unique ou en cas de pluralité d'associés, à l'issue de l'assemblée générale des associés statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Cette nomination prend effet à compter de ce jour, et l'Associé Unique précise que les premiers comptes sociaux sur lesquels portera le contrôle de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., en qualité de réviseur d'entreprises, seront les comptes de l'exercice ouvert le 1er janvier 2006 et qui se clôturera le 30 juin 2006.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rénumérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ 1.500,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.



Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, vol. 154S, fol. 33, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

J. Elvinger.

(091616.3/211/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

DBA LUX HOLDING, Société à responsabilité limitée, Capital social: EUR 12.500.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 111.180.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43263 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

J. Elvinger.

(091618.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

SIXTY WALL STREET LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl. R. C. Luxembourg B 79.215.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 17 août 2006 Il a été décidé, lors de l'assemblée générale des associés du 17 août 2006:

- de nommer Monsieur Fred John Klopfer, demeurant professionnellement au 80, 2nd Ave Garwood, NJ 01021, New Jersey, gérant de la société à partir d'aujourd'hui et ce pour une durée illimitée;
 - que les comptes bancaires de la société ne fonctionnent plus que par la signature conjointe de deux gérants. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SIXTY WALL STREET LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06067. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089604.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

J.P. MORGAN PARTNERS LATIN AMERICA LUXEMBOURG I, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl. R. C. Luxembourg B 92.499.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 17 août 2006 Il a été décidé, lors de l'assemblée générale des associés du 17 août 2006:

- de nommer Monsieur Fred John Klopfer, demeurant professionnellement au 80, 2nd Ave Garwood, NJ 01021, New Jersey, gérant de la société à partir d aujourd'hui et ce pour une durée illimitée;
 - que les comptes bancaires de la société ne fonctionnent plus que par la signature conjointe de deux gérants. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

J.P. MORGAN PARTNERS LATIN AMERICA LUXEMBOURG I, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06051. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089619.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.



M & N PARTICIPATION GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 26, rue d'Amsterdam. R. C. Luxembourg B 74.187.

Par décision de l'Assemblée Générale prise en date du 22 août 2006:

- a été nommé administrateur:

Monsieur Bouwe Kooistra, conseiller, demeurant Ritske Boelemastrjitte 24, 9015 CH Stiens, Pays-Bas, en remplaçant SELINE MANAGEMENT LIMITED;

- est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes la société VISION CONSULTANCY S.A., ayant son siège social au 104, route d'Eppeldorf, L-6312 Beaufort en remplaçant DE RAADSLIJN (LUXEMBOURG) S.A.;
 - le siège social est transféré au L-1126 Luxembourg, 26, rue d'Amsterdam.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07100. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089501.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

J.P. MORGAN PARTNERS LATIN AMERICA LUXEMBOURG II, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl. R. C. Luxembourg B 94.191.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 17 août 2006 Il a été décidé, lors de l'assemblée générale des associés du 17 août 2006:

- de nommer Monsieur Fred John Klopfer, demeurant professionnellement au 80, 2nd Ave Garwood, NJ 01021, New Jersey, gérant de la société à partir d'aujourd'hui et ce pour une durée illimitée;
 - que les comptes bancaires de la société ne fonctionnent plus que par la signature conjointe de deux gérants. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

J.P. MORGAN PARTNERS LATIN AMERICA LUXEMBOURG II, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06053. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089622.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

ROBOLUX SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6911 Roodt-sur-Syre, 3, rue de la Montagne. R. C. Luxembourg E 3.196.

STATUTS

L'an deux mille six, le onze août.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Guy Rommes, directeur de banque, né à Mamer (Grand-Duché de Luxembourg), le 24 avril 1949, demeurant à L-6911 Roodt-sur-Syre, 3, rue de la Montagne; et
- 2.- Madame Emmanuella Bossier, sans profession, née à Saint-Trond (Belgique), le 28 décembre 1949, épouse de Monsieur Guy Rommes, demeurant à L-6911 Roodt-sur-Syre, 3, rue de la Montagne.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière familiale qu'ils déclarent constituer par les présentes:

Art. 1 er. La société a pour objet l'acquisition et la vente, la mise en valeur, la location et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles.

Elle peut se porter caution personnelle ou hypothécaire, au profit de tiers ou de ses associés.

La société pourra faire toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation, en dehors de toute opération commerciale.

- Art. 2. La société civile immobilière prend la dénomination de ROBOLUX SCI.
- Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Betzdorf.

Il pourra être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés réunis en assemblée générale.



Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de trente euros (EUR 30,-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

- 2.- Par Madame Emmanuella Bossier, sans profession, née à Saint-Trond (Belgique), le 28 décembre 1949, épouse de Monsieur Guy Rommes, demeurant à L-6911 Roodt-sur-Syre, 3, rue de la Montagne, cent vingt-cinq parts sociales

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par un acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ou à des descendants des associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers qui ne sont pas des associés ou des descendants des associés qu'après l'accord unanime donné en assemblée générale de tous les associés.

- **Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.
- Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs associés mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

- Art. 11. Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.
 - Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.
- **Art. 13.** L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2006.
- Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation. Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils le jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales. Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés à moins de dispositions contraires des statuts.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitiers et nus-propriétaires, le droit de vote appartient au nu-propriétaire.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelles qu'en soient la nature et l'importance

Les décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.



Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute ou la cession à une société ou toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à raison de sa constitution, sont estimés à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des associés-gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé associé-gérant, pour une durée indéterminée:
- Monsieur Guy Rommes, prénommé.
- 3.- La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'associé-gérant.
- 4.- L'adresse du siège de la société est fixée à L-6911 Roodt-sur-Syre, 3, rue de la Montagne.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Rommes, E. Bossier, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, vol. 29CS, fol. 41, case 11. - Reçu 37,50 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 30 août 2006.

T. Metzler.

(093062.3/222/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2006.

J.P. MORGAN PARTNERS (AOF) LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 104.524.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 17 août 2006 Il a été décidé, lors de l'assemblée générale des associés du 17 août 2006:

- de nommer Monsieur Fred John Klopfer, demeurant professionnellement au 80, 2nd Ave Garwood, NJ 01021, New Jersey, gérant de la société à partir d'aujourd'hui et ce pour une durée illimitée;

- que les comptes bancaires de la société ne fonctionnent plus que par la signature conjointe de deux gérants. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

J.P. MORGAN PARTNERS (AOF) LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06032. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089625.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

CEODEUX EXTINGUISHER VALVES TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 43.592.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05910, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2006.

Signature.

(090335.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.



STEFER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 118-120, rue du Canal. R. C. Luxembourg B 117.060.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 24 août 2006

Première résolution

L'assemblée constate la démission de M. Zizzi Alberto de ses fonctions de gérant technique, à compter du 31 juillet 2006.

Deuxième résolution

La société est engagée par la signature individuelle du gérant administratif à compter du 31 juillet 2006.

Troisième résolution

Pouvoir est donné au porteur des présentes pour effectuer les formalités légales.

Pinto / Zaccardelli.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07488. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089638.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

TOUS TRAVAUX LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 56, rue du Commerce. R. C. Luxembourg B 118.807.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt et un août.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur Gilles Andre, commercial, né à Thionville (France), le 28 avril 1968, demeurant à F-57180 Terville, 6, route de Marspich.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

- Art. 1er. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de TOUS TRAVAUX LUX, S.à r.l.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence commerciale.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

- Art. 4. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille six.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Gilles Andre, commercial, né à Thionville (France), le 28 avril 1968, demeurant à F-57180 Terville, 6, route de Marspich, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît.

- Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.
- Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.



- Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.
- Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:
 - cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
 - le solde restera à la libre disposition des associés.
- Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.
- **Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est au 56, rue du Commerce, L-3450 Dudelange.
- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Gilles Andre, prénommé.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Andre, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, vol. 29CS, fol. 43, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 30 août 2006.

T. Metzler.

(093106.3/222/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2006.

ADVANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks. R. C. Luxembourg B 55.546.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 15.00 heures le 5 juin 2006

1.- L'assemblée générale confirme et renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, qui acceptent, pour l'exercice social 2006 et jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2007:

Administrateurs:

- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Mellarini Alessandro, Via Dogano, 1, I-38100 Trento.

Administrateur-délégué:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

- WILBUR ASSOCIATES LTD, Rosenbergstrasse 1, CH-8304 Wallensellen, Zurich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04859. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089716.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.



JULIUS BAER (LUXEMBOURG) S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1661 Luxemburg, 25, Grand-rue. H. R. Luxemburg B 84.535.

__

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 24. Mai 2006

Der Verwaltungsrat ernennt Herrn Andrew Hanges (Chief Operating Officer/JULIUS BAER ASSET MANAGEMENT, geschäftsansässig in 12, St James's Place, London SW 1A 1NX, Grossbritannien) zum neuen Verwaltungsratsmitglied als Nachfolger des zum 30. April 2006 zurückgetretenen Herrn Dr. Roman von Ah. Sein Mandat endet anlässlich der ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2007.

Für gleichlautenden Auszug

D. Steberl

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07784. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089652.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

NOVATOR CREDIT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R. C. Luxembourg B 115.567.

EXTRAIT

Il résulte de la décision pris par l'actionnaire unique de la société en date du 11 juillet 2006 que:

- 1. L'actionnaire unique décide d'accepter les démissions de Madame Sonja Linz, Monsieur Jan Rottiers, Monsieur Pascal Noel et Monsieur Georges Deitz en qualité des gérants de la société.
 - 2. L'actionnaire unique décide de nommer nouveaux gérants:
- Monsieur Carlo Schneider, née à Ettelbruck (L), le 8 juin 1967 et résidant au 16, rue de Primevères, L-2351 Luxembourg:
- Monsieur Jeremy Thompson, né à Egham (GB), le 10 juin 1955 et résidant professionnellement chez la société NO-VATOR GUERNSEY LIMITED, 3rd floor, NatWest House, Le Truchot, Guernsey, GY1 1 WD.

Le mandat des nouveaux gérants est à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06012. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090053.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

COMPAGNIE DE GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks. R. C. Luxembourg B 97.878.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 8.00 heures le 10 juin 2005

1.- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, qui acceptent, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2006:

Administrateurs:

Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

M. Blasutto Yannick, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Administrateur-délégué:

M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

WILBUR ASSOCIATES LTD, Rosenbergstrasse 1, CH-8304 Wallensellen, Zurich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04847. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089718.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.



CAFOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks. R. C. Luxembourg B 97.864.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 11.00 heures le 10 juin 2005

1.- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, qui acceptent, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2006:

Administrateurs:

Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

M. Blasutto Yannick, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Administrateur-délégué:

M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

WILBUR ASSOCIATES LTD, Rosenbergstrasse 1, CH-8304 Wallensellen, Zurich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04837. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089719.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

GARTLA SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace. R. C. Luxembourg B 48.161.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 16 June 2006

- To ratify the cooptation of Mr Gabriel Ximenez de Embun in replacement of Mr José Maria Ortega Y Lopez de Santa Maria as from 16 December 2005.
- Messrs Andreas John (Bahnhofstrasse 28A, 8001 Zurich, Switzerland), Markus Berglas (Urb. La Plana 2-3, 08310 Argentona Barcelona, Spain) and Gabriel Ximenez de Embun (Paseo de Recoletos 17, 28004 Madrid, Spain) are reelected as Directors for a new term of 1 year, ending at the Annual General Meeting of 2007.
- KPMG is re-elected as Authorised Independent Auditor for a term of 1 year, ending at the Annual General Meeting of 2007.

Suit la traduction française:

Extraits des résolutions prises à l'assemblée annuelle du 16 juin 2006

- Ratifier le remplacement de Monsieur José Maria Ortega Y Lopez de Santa Maria par Monsieur Gabriel Ximenez de Embun depuis le 16 décembre 2005.
- Messieurs Andreas John (Bahnhofstrasse 28A, 8001 Zurich, Switzerland), Markus Berglas (Urb. La Plana 2-3, 08310 Argentona Barcelona, Spain) et Gabriel Ximenez de Embun (Paseo de Recoletos 17, 28004 Madrid, Spain) sont réélus, en tant qu'Administrateurs pour un terme d'un an, venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire de 2007.
- KPMG est réélu, en tant que Réviseur d'Entreprises agréé pour un terme d'un an, venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire de 2007.

Pour GARTLA SICAV

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07763. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090083.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

GARTLA SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace. R. C. Luxembourg B 48.161.

Le bilan au 30 avril 2006, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07746, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(090088.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.



MIURAFINGEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks. R. C. Luxembourg B 97.865.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 9.00 heures le 10 juin 2006

1.- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, qui acceptent, jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2006:

Administrateurs:

- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Blasutto Yannick, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Administrateur-délégué:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

- WILBUR ASSOCIATES LTD, Rosenbergstrasse 1, CH-8304 Wallensellen, Zurich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04833. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089720.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

CONCORDIA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks. R. C. Luxembourg B 53.059.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue de manière extraordinaire à 15.00 heures le 4 mai 2006

1.- L'assemblée générale confirme les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, qui acceptent, pour l'exercice social 2006 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2007:

Administrateurs:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Kraemer Serge, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Administrateur-délégué:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE CENTRA FIDES S.A., 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, R.C.S. B 39.844.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04829. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089721.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

STENA (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine. R. C. Luxembourg B 104.173.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 8 mars 2005

Le Conseil d'Administration a ratifié la nomination de KPMG AUDIT, S.à r.l. en qualité de réviseur d'entreprises de la Société, avec effet à partir du 15 novembre 2004, date de la constitution de la Société jusqu'au 31 décembre 2004. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04638. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090190.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.



EUREKA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 118.095.

Extrait de la délibération du conseil d'administration en date du 20 juillet 2006

Le Conseil d'Administration de la société EUREKA INTERNATIONAL S.A. adopte, à l'unanimité, les résolutions suivantes.

- 1) Elle enregistre, à dater de ce jour, la démission de l'administrateur-délégué CCMT PARTICIPATIONS S.A.
- 2) Elle nomme, à dater de ce jour, la société ARC-EN-CIEL S.A., ayant son siège social #1 Mapp Street, Belize City, Belize et enregistrée auprès du Registrar of International Business Companies sous le n° 53.605 administrateur-délégué pour terminer le mandat de la société CCMT PARTICIPATIONS S.A.

Cette décision prend effet à ce jour.

ARC-EN-CIEL S.A.

L'administrateur-délégué

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07562. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090097.5//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

EUREKA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 118.095.

Extrait de la délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 juillet 2006

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EUREKA INTERNATIONAL S.A. adopte, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Elle enregistre, à dater de ce jour, la démission de l'administrateur TEMPLETON OVERSEAS COMPANIES HOLDING INC.
- 2) Elle nomme, à dater de ce jour, la société ARC-EN-CIEL S.A., ayant son siège social #1 Mapp Street, Belize City, Belize et enregistrée auprès du Registrar of International Business Companies sous le n° 53.605 administrateur pour terminer le mandat de la société TEMPLETON OVERSEAS COMPANIES HOLDING INC.

Cette décision prend effet à ce jour.

CCMT PARTICIPATIONS S.A.

L'administrateur-délégué

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07561. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090097.4//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

GENERALCORP, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 62.660.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juillet 2006

En date du 27 juillet 2006, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Robert Scharfe, Jacques Bofferding, Jean Pfeiffenschneider et Jean-François Fortemps pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007:
- de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

Luxembourg, le 8 août 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GENERALCORP

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

V. Letellier / F. Konrad

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05539. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090077.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.



GENERALPART, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 31.958.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 avril 2006

En date du 12 avril 2006, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de:

- prendre note de la démission de Monsieur Jean-Paul Heger, 50, av. J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, en date du 1er février 2006 et de Monsieur Jean-Marc Hentgen, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, en date du 7 avril 2006:
- nommer Monsieur Jean-Claude Schneider, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, nouvel administrateur pour un terme d'un an venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2007;
- réélire en qualité d'administrateurs pour un terme d'un an venant à échéance lors de l'Assemblée Générale statutaire de 2007:
 - Messieurs Marc Meyer;
 - Messieurs Thierry Schuman;
 - Jean Thill;
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. comme Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2007.

Luxembourg, le 8 août 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GENERALPART

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

V. Letellier / F. Konrad

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05537. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090101.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

SOREL POCKET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 118.296.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 16 juin 2006

- 1. La démission de Madame Silvia Buziol de son poste de gérant unique est acceptée.
- 2. Messieurs Alexis De Bernardi, né le 13 février 1975 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg et Lorenzo Gianello, né le 25 décembre 1976 à Rome, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux gérants de la société, avec pouvoir de signature conjointe, pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme SOREL POCKET. S.à r.l.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

A. De Bernardi / V. Arnò

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05838. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090102.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

STRATEGIC FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 35.127.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 1999

En date du 2 juin 1999, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- D'élire la société DELOITTE & TOUCHE (anciennement FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG) en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2000

Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour extrait sincère et conforme Pour STRATEGIC FUND FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A. Signatures



Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05522. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090105.4//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

STRATEGIC FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 35.127.

_

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2004

En date du 2 juin 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de prendre note des démissions, en tant qu'administrateurs de la Sicav, de Messieurs Jean-Paul Heger, Maurice Girod et Etienne Olivet en date du 1^{er} juillet 2003;
- de ratifier la décision du Conseil d'Administration en date du 1^{er} juillet 2003 de nommer par cooptation M. Yves Stehst en tant que Président du Conseil d'Administration de la Sicav et de nommer Messieurs Carlo Friob, Antonio Pinero, Frank Oldeweme en tant qu'Administrateurs;
- de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Yves Stein, Carlo Friob, Antonio Pinero, Frank Oldeweme ainsi que ceux de Messieurs Luc Rodesch, et Michel Bernasconi pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2005;
- de réélire la société DELOITTE & TOUCHE en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005;
 - Jean-Paul Heger, Maurice Girod, Etienne Olivet: 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;
 - Yves Stein, Carlo Friob, Antonio Pinero, Frank Oldeweme: 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour STRATEGIC FUND

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

S. Veillat / A. Laube

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01491. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090242.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

STRATEGIC FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 35.127.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1er juin 2005

En date du 1er juin 2005, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de prendre note de la démission de M. Luc Rodesch en date du 18 avril 2005 et de ratifier la décision du Conseil d'Administration en date du 26 avril 2005 de pourvoir à son remplacement par la nomination par cooptation de M. Jean Pfeiffenschneider:
- de prendre note également de la démission de M. Frank Oldeweme en date du 30 mai 2005 et de ratifier la décision du Conseil d'Administration en date du 25 mai 2005 de pourvoir à son remplacement par la nomination par cooptation de M. Rocco Bozzone sous réserve d'approbation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier;
- de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Yves Stein, Michel Bernasconi, Carlo Friob, Antonio Pinero ainsi que ceux de Messieurs Jean Pfeiffenschneider et Rocco Bozzone (sous réserve d'approbation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier) pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006;
- de réélire la société DELOITTE & TOUCHE en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006;
 - Luc Rodesch, Frank Oldeweme: 50, avenue J.F. Kennedy L-2951 Luxembourg;
 - Jean Pfeiffenschneider, Rocco Bozzone: 50, avenue J.F. Kennedy L-2951 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Pour STRATEGIC FUND

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

S. Veillat / A. Laube

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01485. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090243.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.



SARASIN MULTI LABEL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: L-1855 Luxemburg, 50, avenue J.F. Kennedy. H. R. Luxemburg B 76.310.

Auszug der Beschlüsse der Jahreshauptversammlung vom 30. Juni 2006

Am 30. Juni 2006 fasste die Jahreshauptversammlung folgende Beschlüsse:

- Verlängerung des Mandates von PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxemburg als Wirtschaftsprüfer bis zur Jahreshauptversammlung von 2007.
- Verlängerung der Mandate als Verwaltungsratsmitglieder von den Herren Rolf Wittendorfer (Präsident), Marco Weber, Jürg Peng, Nils Ossenbrink und Jacques Bofferding bis zur ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre im Jahr 2011.

Luxemburg, den 14. Juli 2006.

Für gleichlautenden Auszug
Für SARASIN MULTI LABEL SICAV
FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05518. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090108.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

TRENO FINANZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 12.500,-.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 116.871.

RECTIFICATIF

In the year two thousand and six, on the twenty-first day of the month of July. Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CAPVIS EQUITY II L.P., a limited partnership existing under the laws of Jersey, having its registered office at 28 New Street, St Helier, Jersey JE2 3TE (CAPVIS), being the sole shareholder of TRENO FINANZ, S.à r.l., (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 31 May 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

represented by Katia Panichi, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated on the 9th June 2006, attached on the deed of 9th June 2006,

here after mentioned.

The proxyholder declared and requested the notary to state that:

- 1. CAPVIS holds all nine thousand three hundred and thirty two (9,332) shares in issue, so that decisions can validly be taken
 - 2. On 9th June 2006 CAPVIS resolved to increase the share capital of the Company

from twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to two hundred and thirty three thousand three hundred Euros (EUR 233,300) by the issue of eight thousand eight hundred and thirty two (8,832) new shares of a par value of twenty-five Euros (EUR 25) each.

3. CAPVIS subscribed to, and paid in full, the eight thousand eight hundred and thirty two (8,832) new shares of a par value of twenty-five Euros (EUR 25) each against the contribution by CAPVIS of a certain number of shares of a par value of CHF 100 each in TRENO HOLDING A.G., a company incorporated and existing under the laws of Switzerland with registered office at c/o INTERHOLD A.G., Othmarstrasse 8, 8008 Zürich and registered with the Commercial Register at Zürich under number CH020.3.028.253-0/ (TRENO).

The contributions were valued at CHF 345,000 converted into EUR 220,800 of which EUR 220,800 were allocated to the share capital account on the basis of the CHF/EUR exchange rate applicable on close of business on 7th June 2006 (i.e. EUR 1 per CHF 1.5625).

- 4. The notarial deed of 9th June 2006 recording the capital increase contains a clerical error in the last paragraph of page 2 in that it states that the eight thousand eight hundred and thirty two (8,832) new shares of a par value of twenty-five Euros (EUR 25) each in the Company were issued against the contribution by CAPVIS of 345,000 shares of a par value of CHF 100 each in the TRENO, representing one hundred per cent (100%) of the issued share capital of TRENO instead of,3,450 shares of a par value of CHF 100 each in the TRENO, representing one per cent (1%) of the issued share capital of TRENO.
- 5. The contribution in kind has been valued by the board of managers pursuant to a report dated 9th June 2006 which was annexed to the deed of 9th June 2006. Such report Contained the same clerical error as the notarial deed. A rectified version of the report dated 21 st July 2006 shall remain annexed to this deed.
- 6. As a result of the above, CAPVIS resolves to rectify the clerical error contained in the notarial deed dated 9th June 2006 so that the last paragraph on page 2 of such deed shall read as follows:



«The contribution made against the issuance of the new shares in the Company by CAPVIS consist of 3,450 shares of a par value of CHF 100 each, representing one per cent. (1%) of the issued share capital of TRENO HOLDING A.G., a company incorporated and existing under the laws of Switzerland with registered office at c/o Interhold AG, Othmarstrasse 8, 8008 Zürich and registered with the Commercial Register at Zürich under number CH-020.3.028.253-0/.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned and the appearing persons have signed with us, Notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et unième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire, demeurant à Luxembourg.

A comparu

CAPVIS EQUITY II L.P., une limited partnership existant sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 28 New Street, St. Helier, Jersey JE2 3TE (CAPVIS), étant le seul associé de TRENO FINANZ, S.à r.l., (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, ayant été constituée par un acte notarié fait par Maître Joseph Elvinger, nommé ci-dessus, le 31 mai 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

représenté par Katia Panichi, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 9 juin 2006, restée annexée à l'acte du 9 juin 2006, ci-après mentionnée.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

- 1. CAPVIS détient toutes les neuf mille trois cent trente-deux (9.332) parts sociales émises, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises.
- 2. Le 9 juin 2006 CAPVIS a décidé d'augmenter le capital social de la Société de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) à deux cent trente trois mille trois cents Euros (EUR 233.300) par l'émission de huit mille huit cent trente deux (8.832) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune.
- 3. CAPVIS a souscrit et payé les huit mille huit cent trente deux (8.832) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune contre l'apport par CAPVIS d'un certain nombre d'actions de TRENO HOLDING A.G. d'une valeur nominale de CHF 100 chacune, une société créée et existante sous les lois suisses, ayant son siège social à c/o INTERHOLD A.G., Othmarstrasse 8, 8008 Zürich et étant enregistrée au registre du commerce à Zürich sous le numéro CH-020.3.028.253-0/ (TRENO).

L'apport a été évalué à un montant de CHF 345.000 convertis en EUR 220.800 dont EUR 220.800 ont été alloués au capital sur la base du taux de change CHF/EUR en vigueur à la clôture des marchés le 7 juin 2006 (i.e. EUR 1 par CHF 1,5625).

- 4. L'acte notarié du 9 juin 2006 actant l'augmentation de capital contient une erreur matérielle dans le dernier paragraphe de la page 2 en ce qu'il déclare que les huit mille huit cent trente deux (8.832) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR25) chacune ont été émises en contrepartie de l'apport de 345.000 actions de TRENO d'une valeur nominale de CHF 100 chacune, représentant cent pourcent (100%) du capital social émis de TRENO au lieu de 3.450 actions de TRENO d'une valeur nominale de CHF 100 chacune, représentant un pourcent (1%) du capital social émis de TRENO.
- 5. L'apport en nature a été évalué par le conseil de gérance de la Société par un rapport daté du 9 juin 2006 qui est annexé à l'acte du 9 juin 2006. Le rapport en question contient la même erreur matérielle que l'acte notarié. Une version rectifiée du rapport daté du 21 juillet 2006 restera annexée au présent acte.
- 6. Par conséquent, CAPVIS décide de rectifier l'erreur matérielle contenue dans l'acte notarié du 9 juin 2006 de façon à ce que le dernier paragraphe à la page 2 dudit acte ait la teneur suivante

«L'apport fait contre l'émission de parts sociales nouvelles au sein de la Société par CAPVIS consiste en 3.450 actions d'une valeur nominale de CHF 100 chacune, représentant un pourcent (1%) du capital de TRENO HOLDING A.G., une société créée et existante sous les lois suisses, ayant son siège social à c/o INTERHOLD A.G., Othmarstrasse 8, 8008 Zürich et étant enregistrée au Registre du Commerce à Zürich sous le numéro CH-020.3.028.253-0/.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, ce procèsverbal rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait au Luxembourg à la date susmentionnée et que les comparants ont signé avec nous, Notaire, lecture

(Signé): K. Panichi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, vol. 29CS, fol. 10, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

J. Elvinger.

(089529.2/211/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.



DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 6.307.

Liste des signatures A (par ordre alphabétique)

Monsieur Ancker Finn, Senior Vice President

Monsieur Andersen Peter, Vice President

Monsieur Arend Romain, Senior Vice President,

Monsieur Bastin Alain, Vice President

Monsieur Berscheid Guy, Senior Vice President

Monsieur Biewer Yves, Vice President

Mademoiselle Bourlond Marie, Managing Director

Monsieur Calmes Georges, Vice President

Monsieur Casters Patrick, Senior Vice President

Monsieur d'Ansembourg Charles-Antoine, Vice President

Monsieur Delroisse Thierry, Member of the Executive Committee

Monsieur Drescher Andréa, Vice President

Monsieur Flament Frédéric, Vice President

Monsieur Gillieron Eric, Vice President

Monsieur Gosselin Charles, Senior Vice President

Monsieur Guelenne Michel, Managing Director

Madame Haas Pia, Managing Director

Monsieur Hauxwell Simon, Managing Director

Mademoiselle Hein Josiane, Managing Director

Monsieur Henry Marc, Managing Director

Monsieur Hensen Joseph, Managing Director

Monsieur Herman Bernard, Managing Director

Monsieur Hernoux Luc, Managing Director

Monsieur Hochweiler André, Managing Director

Monsieur Hoffmann Marc, President of the Executive Committee

Monsieur Holzem Benoît, Managing Director

Monsieur Jouard Philippe, Member of the Executive Committee

Monsieur Klauner Théodore, Vice President

Monsieur Kloos Alex, Vice President

Monsieur Koenig Jean-Claude, Vice President

Monsieur Kuffer Daniel, Managing Director

Monsieur Laffalize Arnaud, Vice President

Monsieur Lahaye Yves, Managing Director

Monsieur Laurent Parick, Managing Director

Monsieur Lecoq André, Member of the Executive Committee

Monsieur Legrand Guy, Vice President

Monsieur Leyers Marcel, Senior Vice President

Madame Lies Charlotte, Vice President

Monsieur Mahieu Yves, Senior Vice President

Monsieur Malevez Pierre, Member of the Executive Committee

Monsieur Marnach Daniel, Vice President

Madame Mascolo Paola. Vice President

Monsieur Mathieu Marcel, Senior Vice President

Monsieur Munster Henry N., Managing Director

Monsieur Narmon François, Chairman of the Board of Directors

Monsieur Neiseler Camille, Vice President

Monsieur Oswald Guy, Vice President

Monsieur Pennacchio Albert, Vice President

Monsieur Poorters André, Managing Director

Monsieur Richard Pierre, Vice Chairman of the Board of Directors

Monsieur Richard Jean-Marc, Vice President

Monsieur Rockenbrod Frank, Vice President

Mademoiselle Saussez Dominique, Senior Vice President

Monsieur Scharff Christian, Member of the Executive Committee

Monsieur Schettgen Claude, Senior Vice President

Monsieur Schmit Claude, Assistant Vice President

Mademoiselle Schon Christiane, Vice President

Monsieur Schronen Marc, Vice President

Madame Schumacher Edith, Vice President

Monsieur Strasser Christian, Vice President

Monsieur Tassigny Luc, Vice President

Monsieur Thill Romain, Senior Vice President



Monsieur Van Oldeneel Jean-Marc, Senior Vice President

Monsieur Verfaillie Philippe, Member of the Executive Committee

Monsieur Wagener Frank N., Member of the Executive Committee

Monsieur Wagner Frank I, Vice President

Monsieur Welschbillig Fernand, Vice President

Monsieur Wohl Michel, Senior Vice President

Monsieur Zimmer Marcel, Senior Vice President

Luxembourg, le 30 juin 2006.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

I.-P. Putz / A. Hochweiler

Attaché de direction / Directeur

En conformité avec l'article 16 des statuts, la Banque est engagée pour tous actes généralement quelconques par les signatures de deux personnes suivantes:

Monsieur Narmon François, Président du Conseil d'administration

Monsieur Richard Pierre, Vice-Président du Conseil d'administration

Monsieur Hoffmann Marc, Administrateur-délégué, Président du Comité exécutif

Monsieur Delroisse Thierry, Membre du Comité exécutif

Monsieur Jouard Philippe, Membre du Comité exécutif

Monsieur Lecoq André, Membre du Comité exécutif

Monsieur Malevez Pierre, Membre du Comité exécutif

Monsieur Scharff Christian, Membre du Comité exécutif

Monsieur Verfaillie Philippe, Membre du Comité exécutif

Monsieur Wagener Frank N., Membre du Comité exécutif

Mademoiselle Bourlond Marie, Managing Director

Monsieur Guelenne Michel, Managing Director

Madame Haas Pia, Managing Director

Monsieur Hauxwell Simon, Managing Director

Mademoiselle Hein Josiane, Managing Director

Monsieur Henry Marc, Managing Director

Monsieur Hensen Joseph, Managing Director

Monsieur Herman Bernard, Managing Director

Monsieur Hernoux Luc, Managing Director

Monsieur Hochweiler André, Managing Director

Monsieur Holzem Benoît, Managing Director

Monsieur Kuffer Daniel, Managing Director

Monsieur Lahaye Yves, Managing Director

Monsieur Laurent Patrick, Managing Director

Monsieur Munster Henry N., Managing Director

Monsieur Poorters André, Managing Director

Monsieur Ancker Finn, Senior Vice President

Monsieur Arend Romain, Senior Vice President

Monsieur Berscheid Guy, Senior Vice President

Monsieur Casters Patrick, Senior Vice President

Monsieur Gosselin Charles, Senior Vice President

Monsieur Leyers Marcel, Senior Vice President

Monsieur Mahieu Yves, Senior Vice President

Monsieur Mathieu Marcel, Senior Vice President

Mademoiselle Saussez Dominique, Senior Vice President

Monsieur Schettgen Claude, Senior Vice President

Monsieur Thill Romain, Senior Vice President

Monsieur Van Oldeneel Jean-Marc, Senior Vice President

Monsieur Wohl Michel, Senior Vice President

Monsieur Zimmer Marcel, Senior Vice President

Monsieur Andersen Peter, Vice President

Monsieur Bastin Alain, Vice President

Monsieur Biewer Yves, Vice President

Monsieur Calmes Georges, Vice President

Monsieur d'Ansembourg Charles-Antoine, Vice President

Monsieur Drescher Andréa, Vice President

Monsieur Flament Frédéric, Vice President

Monsieur Gillieron Eric, Vice President



Monsieur Klauner Théodore, Vice President

Monsieur Kloos Alex, Vice President

Monsieur Koenig Jean-Claude, Vice President

Monsieur Laffalize Arnaud, Vice President

Monsieur Legrand Guy, Vice President

Madame Lies Charlotte, Vice President

Monsieur Marnach Daniel, Vice President

Madame Mascolo Paola, Vice President

Monsieur Neiseler Camille, Vice President

Monsieur Oswald Guy, Vice President

Monsieur Pennacchio Albert, Vice President

Monsieur Richard Jean-Marc, Vice President

Monsieur Rockenbrod Frank, Vice President

Mademoiselle Schon Christiane, Vice President

Monsieur Schronen Marc. Vice President

Madame Schumacher Edith, Vice President

Monsieur Strasser Christian, Vice President

Monsieur Tassigny Luc, Vice President

Monsieur Wagner Frank I, Vice President

Monsieur Welschbillig Fernand, Vice President

Monsieur Schmit Claude, Assistant Vice President

Les noms des autres personnes pouvant signer pour compte de la Banque (signatures de catégorie B) et les limites des pouvoirs de ces personnes sont également indiqués dans les actes de dépôt aux greffes des tribunaux d'arrondissement de Luxembourg et de Diekirch.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

J.-P. Putz / A. Hochweiler

Attaché de direction / Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01796. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067627.2//161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2006.

EUROPEAN ENTERPRISES CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Junglinster, 8, rue des Roses.

R. C. Luxembourg B 60.775.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06288, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(090385.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

EECF BETA MANAGER, Société à responsabilité limitée.

(anc. EECF BETA, S.à r.l.). Share capital: EUR 31,000.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 112.776.

In the year two thousand and six, on the twenty-sixth day of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of EECF BETA, a société anonyme, having its registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 23 February 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on March 7, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened at 3.30 p.m. with Saskia Konsbruck, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Hubert Janssen, prenamed.



The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1. Change of the name of the Company and amendment of article 1st of the articles of incorporation of the Company.
- 2. Amendment of paragraph 6 of article 9 of the articles of incorporation of the Company.
- 3. Miscellaneous.
- II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their units are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented partners, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to change the name of the Company from EECF BETA to EECF BETA MANAGER and to consequently amend article 1st of the articles of incorporation to read as follows:

«Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of EECF BETA MANAGER (the «Company»).»

Second resolution

The general meeting resolves to amend paragraph 6 of article 9 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

«Binding Authority. The Company will be bound towards third parties (A) by the sole signature of any MidEuropa Director or the EECF Director, (B) by the joint signature of (i) any MidEuropa Director or the EECF Director and (ii) any other Director, or (C) by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors, provided that the MidEuropa Designated Director has approved such delegation.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de EECF BETA, une société anonyme, ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussignée du 23 février 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois le 7 mars 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Saskia Konsbruck, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Hubert Janssen, prénommé.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour:

- 1. Changement du nom de la Société et modification de l'article 1er des statuts de la Société;
- 2. Modification du paragraphe 6 de l'article 9 des statuts de la Société;
- Divers.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.



- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer le nom de la Société de EECF BETA à EECF BETA MANAGER et de modifier l'article 1er des statuts de la Société pour avoir la teneur suivante:

Art. 1er. «Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de EECF BETA MANAGER (la «Société»).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le paragraphe 6 de l'article 9 des statuts de la Société pour avoir la teneur suivante:

«Pouvoirs de Représentation.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers (A) par la seule signature d'un Administrateur MidEuropa ou de l'Administrateur EECF, (B) par la signature conjointe de (i) tout Administrateur MidEuropa ou de l'Administrateur EECF et (ii) tout autre Administrateur, ou (C) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, sous condition d'approbation par l'Administrateur Désigné MidEuropa.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Konsbruck, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, vol. 154S, fol. 85, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2006.

J. Elvinger.

(088654.3/211/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

EECF BETA MANAGER, Société à responsabilité limitée, (anc. EECF BETA, S.à r.l.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 112.776.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43563 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

J. Elvinger.

(088658.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

HENDERSON GLOBAL PROPERTY COMPANIES (LUXEMBOURG), Société à responsabilité limitée. Share capital: GBP 10,000.

Registered office: L-2530 Gasperich, 4A, rue Henri Schnadt. R. C. Luxembourg B 118.595.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

HENDERSON GLOBAL PROPERTY COMPANIES LIMITED, a limited company incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 2JA, registered with the Guernsey Trade Register, under number 44995,

here represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on July 27th, 2006.

Said power of attorney, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:



- Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14, the exceptional rules applying to one member companies.
- **Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, control, manage, as well as develop these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or in any manner participate in the establishment, development and control of any company or enterprise or render any assistance to any company or enterprise (whether or not the Company has any participation in such company or enterprise).

The Company may grant loans or borrowing in any form with or without security and raising of funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt instruments or debt securities, convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of it purpose.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name HENDERSON GLOBAL PROPERTY COMPANIES (LUXEMBOURG).
- Art. 5. The registered office of the Company is established in Gasperich, Municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- Art. 6. The share capital is fixed at ten thousand British Pounds (GBP 10,000), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty British Pounds (GBP 20) each.
- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.
- Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.
- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bank-ruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.
- **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The managers need not to be shareholders. The managers are appointed and may be dismissed ad nutum by the sole shareholder of the Company.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the Company will be validly committed towards third parties by the joint signature of two managers, with necessarily the signature of one category A and one category B manager.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the board of manager can validly deliberate in the presence of at least a majority of category A managers and one category B manager. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented at the meeting, with necessarily a simple majority in each category of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers to be held in Luxembourg by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting



to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

- **Art. 13.** The board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.
 - Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions, the text of which shall be sent to all shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, telefax or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolutions.

- **Art. 15.** The Company's accounting year starts on the first of September of each year and ends on the thirty-first of August of the following year.
- **Art. 16.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion of its/their shareholding(s) in the company upon the adoption of a resolution of the board of managers proposing the dividend distribution and upon the adoption of a shareholders' resolution deciding the dividend distribution.

Art. 18. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends before the end of the current financial year, including during the first financial year, under the following conditions:

The manager or the board of managers has to establish an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet be reviewed by an independent auditor at the Company's expenses.

The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sum to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 19. The dissolution and the liquidation of the Company must be decided by an extraordinary shareholders meeting in front of a Luxembourg notary.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, shall appoint one or more liquidators that will carry out the liquidation, shall specify the powers of such liquidator(s) and determine his/their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company, if any, shall be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of August 2007.

Subscription - Payment

All five hundred (500) shares with a nominal value of twenty British Pounds (GBP 20) each, have been subscribed by HENDERSON GLOBAL PROPERTY COMPANIES LIMITED.

All shares have been fully paid in cash, so that the amount of ten thousand British Ponds (GBP 10,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000).

Resolutions of the shareholders

The shareholders resolve to:

1. Appoint the followings as managers:

Category A Manager:

- Mr Christopher William Jonas, born in Oxted, on August 19th, 1941, residing at 12 Barton Street, London SW1P 3NE, United Kingdom;
- Mr Nigel Graham Cedric Peregrine Banbury, born in Florence, on May 23rd, 1948, residing at Iscoed, Home Fram, Ferryside Dyfed, SA 17 5 UY;
- Mr William Scott, born in Hawick, on June 7th, 1960, residing at Les Couilles du Chien, Rohais, St Peter Port, Guernsey GY1 1YW;



- Christopher Wade Sherwell, born in Ely, 17th November 1947, residing at 1 La Sapiniere, Belmont Road, St Peter Port, Guernsey GY1 1PX;
- Stephen John Roland, born in Bristol, on March 12th, 1950, residing at Styne House, Hatch Street Upper, Dublin 2, Ireland.

Category B Manager:

- Jeremy Hulme Vickerstaff, born in Cambridge, on February 27th, 1967, residing at 52, rue du Château, L-6922 Berg (Betzdorf), Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

2. Fix the address of the Company at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Municipality of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and, in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

HENDERSON GLOBAL PROPERTY COMPANIES LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée et régie par la loi de Guernsey, ayant son siège social au Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 2JA, inscrite au registre de commerce de Guernesey, sous le numéro 44995,

ici représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 27 juillet 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1er. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ciaprès les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- **Art. 2.** La Société a pour objet de prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que contrôler, gérer et mettre en valeur ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, ou leur fournir toute assistance (que la Société ait ou n'ait pas de participation dans telle société ou entreprise).

La Société pourra prêter, emprunter avec ou sans garantie et réunir des fonds, et notamment émettre des titres, des obligations, des billets à ordre et autres instruments ou titres de dettes, convertibles ou non, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société a comme dénomination HENDERSON GLOBAL PROPERTY COMPANIES (LUXEMBOURG).
- Art. 5. Le siège social est établi à Gasperich, Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à dix mille livres sterling (GBP 10.000), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20) chacune.
- Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.



Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont nommés et révocables ad nutum par l'associé unique de la Société.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de son gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants, avec obligatoirement la signature d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut valablement délibérer qu'en présence d'au moins une majorité de gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés avec obligatoirement une majorité simple dans chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil à tenir au Luxembourg par conference call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

- Art. 13. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq, les décisions des associés peuvent être adoptées par voie de résolutions circulaires, le texte desquelles devra être envoyé à tous les associés par écrit, soit en faisant parvenir le document original, soit par télégramme, télex, téléfax ou e-mail. Les associés émettront leur vote par la signature du procès-verbal des résolutions circulaires.

- Art. 15. L'année sociale commence le 1er septembre de chaque année et se termine le 31 août de l'année suivante.
- **Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

- **Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'associé unique/aux associés en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société dès adoption par le conseil de gérance d'une résolution proposant le versement de dividende et adoption d'une résolution des actionnaires décidant le versement de dividende.
- **Art. 18.** Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de procéder au paiement de dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, y compris durant le premier exercice social, sous les conditions suivantes:

Le gérant ou le conseil de gérance doit établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprise aux frais de la Société.



Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 19. La dissolution et la liquidation de la Société doivent être décidées par une assemblée extraordinaire des associés devant un notaire luxembourgeois.

L'assemblée générale des associés ou le seul associé, le cas échéant, nommera un ou plusieurs liquidateurs qui exécuteront la liquidation, spécifiera les pouvoirs de ce(s) liquidateur(s) et déterminera sa/leur rémunération.

Lorsque la liquidation est clôturée, les produits de la liquidation de la Société, si il y en existe, seront attribués aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi. Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la Constitution de la Société et se termine le trente et un août 2007.

Souscription - Libération

Les cinq cents (500) parts sociales de vingt livres sterling (GBP 20) chacune ont été souscrites par HENDERSON GLOBAL PROPERTY COMPANIES LIMITED.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de dix mille livres sterling (GBP 10.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000).

Décisions des associés

Les associés décident de:

1. Nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants:

Gérant de catégorie A:

- M. Christopher William Jonas, né à Oxted, le 19 août 1941, demeurant au 12 Barton Street, Londres SW1P 3NE, Royaume-Uni;
- M. Nigel Graham Cedric Peregrine Banbury, né à Florence, le 23 mai 1948, demeurant à Iscoed, Home Fram, Ferryside Dyfed, S.A. 17 5 UY;
- M. William Scott, né à Hawick, le 7 juin 1960, demeurant à Les Couilles du Chien, Rohais, St Peter Port, Guernesey GY1 1YW;
- Christopher Wade Sherwell, né à Ely, le 17 novembre 1947, demeurant au 1, La Sapiniere, Belmont Road, St Peter Port, Guernesey GY1 1PX;
 - Stephen John Roland, né à Bristol, le 12 mars 1950, demeurant à Styne House, Hatch Street Upper, Dublin 2, Irlande.
- Gérant de catégorie B:
 Jeremy Hulme Vickerstaff, né à Cambridge, le 27 février 1967, demeurant au 52, rue du Château, L-6922 Berg (Betzdorf), Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

2. Fixer l'adresse du siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530, Gasperich, Commune de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, vol. 29CS, fol. 22, case 10. – Reçu 146,52 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

J. Elvinger.

(089686.3/211/314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

LADO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi. R. C. Luxembourg B 72.714.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06289, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(090391.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.



G.O. II - LUXEMBOURG ALFAMAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe. R. C. Luxembourg B 118.517.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-sixth of June. Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

G.O. II - LUXEMBOURG ONE, S.à r.l., established in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe,

here represented by Miss Maria Estebanez, private employee, with professional address in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on June 21, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

- **Art. 1.** There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).
- **Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or share-holder's loan, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name G.O. II LUXEMBOURG ALFAMAR, S.à r.l.
- Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five Euro (25.-) per share each.
- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.
- Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable. In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August 1915 on commercial companies.
- **Art. 11.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.
- Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. If one manager has been appointed, the manager will be a resident of the Grand Duchy of Luxembourg, and if several managers have been appointed, a majority of the board of managers will be residents of



the Grand Duchy of Luxembourg. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. Notwithstanding the foregoing, a general subdelegation of the manager(s)' powers may not be made to persons or entities located outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, the board of managers will meet at least twice a year. All meetings of the board of managers shall take place in the Grand Duchy of Luxembourg. Written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. Notwithstanding the foregoing, the board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. A resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions, which shall be reviewed and signed in the Grand Duchy of Luxembourg by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature. The minutes of each meeting of the board of managers will be kept at the Company's registered office in the Grand Duchy of Luxembourg.

- **Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
 - Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10th August 1915, as amended.

- Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.
- **Art. 16.** Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

- **Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.
- **Art. 18.** At the time of winding-up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 19.** Reference is made to the provisions of the law of 10th August 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All the 500 shares have been subscribed by G.O. II - LUXEMBOURG ONE, S.à r.I., sole founder.



All shares have been fully paid-up by contribution in cash of an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), which amount is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2006.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

Mrs Marjoleine Van Oort, companies director, born on 28th February 1967 at Groningen (The Netherlands), residing professionally at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

Mrs Géraldine Schmit, companies director, born on 12th November 1969 in Messancy (Belgium), residing professionally at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

2) The registered office is established in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu

G.O. II - LUXEMBOURG ONE, S.à r.l., établie à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe,

ici représentée par Mademoiselle Maria Estébanez, employée privée, résident à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 21 juin 2006.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).
- **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de G.O. II LUXEMBOURG ALFAMAR, S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.



Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.
- Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.
- Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
 - Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

- **Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.
- Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Si un seul gérant a été désigné, le gérant sera un résident du Grand-Duché de Luxembourg, et si plusieurs gérants ont été désignés, la majorité des membres du Conseil de Gérance seront résident du Grand-Duché de Luxembourg, Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. En dépit de ce qui précède, une délégation générale des pouvoirs du Gérant, le cas échéant du Conseil de Gérance, ne pourra être faite au profit de personnes ou d'entités situées en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance se réunira au moins deux fois par an. Toutes les réunions du Conseil de Gérance doivent avoir lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Un avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. En dépit de ce qui précède, le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions, qui seront revus et signés au Grand-Duché de Luxembourg par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature. Les minutes de chaque réunion du Conseil de Gérance seront conservées au siège social de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.



Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

- Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année
- Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

- Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.
- Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et libération

Les 500 parts sociales ont toutes été souscrites par G.O. II - LUXEMBOURG ONE, S.à r.l., fondateur unique.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), de sorte que cette somme se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de deux. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

Madame Marjoleine Van Oort, administrateur de sociétés, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

Madame Géraldine Schmit, administrateur de sociétés, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Estebanez, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 juillet 2006, vol. 437, fol. 47, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 juillet 2006. H. Hellinckx.

(088909.3/242/295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck